

Reconversion à l'apiculture biologique



Date : samedi 7 novembre 2020 ; Lieu : l'Hôtel-Restaurant l'Union à Epalinges

Public cible : le cours est destiné avant tout aux personnes intéressées par une labellisation, mais également aux personnes déjà en bio qui sont les bienvenues pour participer à cette journée de formation et d'échanges.

Programme

08h30	Accueil des participants, café
09h00 - 10h00	Introduction et présentation des instances impliquées dans l'agriculture et l'apiculture biologique - BioConsumActeurs, Manuel Perret, président BCA, 1400 Yverdon-les-Bains - Bio Suisse, Pascal Olivier, antenne romande, 1001 Lausanne - Forschungsinstitut für biolog. Landbau (FiBL), Charles Raphaël, antenne romande, 5070 Frick
10h05 - 10h50	Bases légales, ordonnances, cahier des charges Philippe Roth, président Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture et apiculteur bio
10h55 - 11h15	Pause, café
11h20 - 12h05	Feuille de route pour la labellisation Geneviève Burkardt, conseillère apicole et apicultrice bio
12h10 - 13h10	Repas
13h15 - 14h00	Les résidus dans la cire Christina Kast, Agroscope CRA, 3003 Bern
14h05 - 15h50	Contrôle et certification en apiculture bio Katrin Portmann, BIO TEST AGRO (BTA), Münsingen
15h55 - 16h25	Reconversion : témoignage d'un apiculteur bio Guillaume Schneider, conseiller apicole et apiculteur bio
16h30	Synthèse de la journée et évaluation du cours
16h40	Fin de la journée

Inscription :

Le inscriptions sont effectuées sur le site <http://www.apiculture.ch> ; délai d'inscription vendredi 30 octobre 2020. Prix de la formation : CHF 110.- y compris les supports de cours, repas de midi, boissons, cafés inclus. (CHF 90.- sans le repas de midi).

Conditions générales :

Après l'envoi de votre inscription, vous recevrez une confirmation avec les coordonnées bancaires de la FVA pour effectuer le versement ; c'est le paiement qui validera votre inscription. Veuillez noter que le nombre de places est limité (30 places). En cas de forte demande, vous serez mis sur une liste d'attente. Le déroulement de la manifestation dépendra de l'évolution de la situation sanitaire ainsi que des directives fédérales et cantonales en matière de COVID-19 au moment prévu. En outre, le désistement avec remboursement des frais de cours est possible jusqu'à 72 heures avant la manifestation. Passé ce délai, les frais de cours seront obligatoirement engagés par la FVA.





Renseignements auprès de :

Q. Voellinger, info@alpesapiculture.ch, 079 290 08 17
Site internet Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) :
<https://www.apiculture.ch/>

Plan d'accès :

Autoroute : sortie n°9, Vennes / Hôpitaux (parking COOP ou parking P+R de Vennes)
Transports publics : Accès par le métro M2, arrêt Vennes, à 12 minutes du centre de Lausanne

